

L'INSERTION DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE, VETERINAIRE ET PAYSAGER - Enquête 2012 -

Les enquêtes réalisées chaque année par les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager les renseignent sur le devenir de leurs anciens étudiants. Ce document en synthétise les principaux résultats et présente les caractéristiques de l'insertion de ces jeunes diplômés en février 2012 :

- les diplômés qui prolongent leur formation sont de moins en moins nombreux ;
- les ingénieurs débutants occupent moins souvent un emploi qu'en février 2011, mais les conditions d'emploi de ceux qui travaillent s'améliorent ;
- pour les ingénieurs qui sont entrés sur le marché du travail un an plus tôt, la situation évolue peu ;
- de manière générale moins favorisées face à l'emploi que les hommes, les femmes paraissent relativement plus en difficulté en 2012 qu'en 2011 ;
- les inégalités hommes/femmes observées sont liées à la disparité des fonctions exercées au sein de secteurs d'activités divers.

Contexte et méthodologie

Les 18 écoles publiques et privées de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager (ESAVP) ¹ interrogent chaque année leurs diplômés afin de connaître leur devenir à court et moyen terme. En 2012, ce dispositif concerne les ingénieurs et les paysagistes diplômés par le gouvernement (DPLG) des promotions 2010 et 2011, ainsi que les docteurs vétérinaires ayant obtenu leur thèse d'exercice en 2010.

82,1 % des ingénieurs diplômés en 2011 et 74,7 % de ceux de la promotion 2010 ont répondu à l'enquête [tableau 1]. Menée en 2011, l'enquête précédente², avait recueilli des taux de réponses proches : 82,7 % pour les diplômés 2010 et 74,1 % pour ceux de 2009.

Les ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage (entre 4 et 5 % des répondants), par celle de la formation continue (environ 3 %) ou par la VAE (quelques individus) font également partie du champ de l'étude. Leurs réponses ne sont pas distinguées de celles des jeunes issus de la formation initiale.

Plus de la moitié des diplômés des écoles vétérinaires a répondu (52,2 %). Ce taux de réponse n'est pas comparable avec des enquêtes plus anciennes, car cette enquête est la première qui s'intéresse aux docteurs vétérinaires depuis la réforme du cursus de leur formation. Ces jeunes diplômés ont pu soutenir leur thèse d'exercice vétérinaire durant toute l'année 2010.

La population répondante des ingénieurs et celle des vétérinaires ont subi un redressement statistique selon le sexe, le cursus emprunté et, le cas échéant, la voie de formation afin de les rendre représentatives de celles des diplômés.

L'enquête réalisée auprès des anciens étudiants de l'école de paysage en 2011 avait obtenu 23 réponses pour chacune des deux promotions. En 2012, ils sont 28 (promotion 2011) et 25 (promotion 2010). Calculés sur ces effectifs très réduits, les indicateurs relatifs à cette population ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Tableau 1. Taux de réponse et description des effectifs répondants à l'enquête 2012

Promotions		Taux de réponses	Effectifs répondants	Dont femmes	Dont formation initiale	Dont apprentissage
Ingénieurs	2011	82,1 %	1839	1104	92,4 %	4,9 %
	2010	74,7 %	1696	1044	93,0 %	3,8 %
Paysagistes	2011	60,9 %	28	19	100 %	-
	2010	61,0 %	25	17	100 %	-
Vétérinaires	2010	52,2 %	175	127	100 %	-

La situation des ingénieurs à court terme (promotion 2011)

Les résultats de l'enquête à court terme menée en 2012 auprès de la promotion 2011 et ceux de celle de la promotion 2010 interrogée en 2011 sont contrastés [tableau 2]. En effet, si les jeunes ingénieurs de la dernière promotion sont moins nombreux à travailler, leurs conditions d'emplois semblent meilleures que celles de la promotion précédente.

Les ingénieurs diplômés en 2011 sont 63,1 % à occuper un emploi en février 2012. Cette proportion est plus faible que celle enregistrée pour les diplômés 2010 (-1,5 points), avec un écart légèrement plus marqué pour les hommes (-1,8 points) que pour les femmes (-1,3 points).

Cette baisse de l'activité professionnelle ne profite pas aux ingénieurs qui poursuivent des études puisqu'elle baisse également de 1,5 point entre les deux enquêtes (-2,1 pour les femmes, -0,6 pour les hommes).

En revanche, la répartition du type d'études poursuivies évolue peu. Parmi les diplômés 2011, 37,4 % préparent une thèse, une fois sur huit en convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), 30,4 % sont inscrits en Mastère Spécialisé, 16,4 % en master universitaire, 2,9 % en master « étranger » (masters of science, masters of business administration...). Les autres études poursuivies (12,8%) sont diverses : formations universitaires (diplôme national d'œnologie, notamment, ou études de médecine), ou, plus rarement, celle des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF).

L'évolution du taux net d'emploi (TNE)⁶, dont le calcul tient compte uniquement des ingénieurs entrés dans la vie active, est également défavorable aux derniers diplômés : il est de 72,7 % en 2012 (76,1 % pour les hommes, 70,4 % pour les femmes), soit en baisse de 2,8 points par rapport à celui mesuré en

2011 (-2,2 points pour les hommes, -3,2 points pour les femmes).

Si les ingénieurs semblent légèrement plus en difficulté sur le marché du travail en 2012 qu'en 2011, les caractéristiques des emplois occupés s'améliorent. En 2012, 57,6 % des ingénieurs salariés déclarent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI), contre 51,2 % un an plus tôt. Cette progression de 6,4 points est encore plus forte pour les hommes (+9,2 points, à 67,1 %) que pour les femmes (+4,3 points, à 50,7 %).

Les rémunérations progressent également : les ingénieurs 2011 perçoivent en moyenne 29 447 € (28 453 € pour les femmes, 30 818 € pour les hommes), soit 3,3 % de plus que ceux de la promotion 2010 (+5,6 % pour les hommes, +1,5 % pour les femmes).

L'ensemble de ces évolutions est plus accentué pour les hommes que pour les femmes. Par conséquent, les écarts entre leurs situations se creusent en 2012 : le TNE des hommes est plus élevé de 5,7 points, contre 4,7 points en 2011 ; la proportion de CDI est plus faible de 16,4 points en 2012 pour les femmes que pour les hommes, elle était de 11,5 points en 2011, la différence entre leur rémunération moyenne est de 8,3 %, au profit des hommes ; elle était précédemment de 4,1 %.

Il n'est pas permis de comparer la population très peu nombreuse des anciens apprentis aux autres ingénieurs. On peut cependant constater qu'ils sont très marginalement en poursuite des études et que leur insertion professionnelle semble facilitée. Environ 70 % de ces diplômés occupent un emploi en février 2011, deux fois sur trois en CDI, avec une rémunération moyenne qui dépasse 30 000 €.

Tableau 2. Principaux indicateurs de la situation en février 2012 des ingénieurs diplômés de l'ESA en 2011

	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
Hommes	10,8	65,4	76,1	67,1	30 818
Femmes	11,8	61,5	70,4	50,7	28 453
Ensemble	11,4	63,1	72,7	57,6	29 477
Apprentis	6,9	70,4	80,7	72,1	30 294

La situation des ingénieurs à moyen terme (promotion 2010)

L'enquête effectuée auprès de la promotion sortie l'année n-2 indique une autre tendance : les caractéristiques de l'insertion professionnelle de la promotion 2010 paraissent relativement proches de celles connues par la promotion 2009, à l'exception d'un accès un peu moins fréquent des jeunes femmes à l'emploi [tableau 3].

En effet, si l'on peut observer une hausse de 2,3 points de la part des ingénieurs qui occupent un emploi entre les deux enquêtes (80,5 % en 2012 pour la promotion 2010), celle-ci s'explique surtout par la baisse des poursuites d'études (-2,3 points, à 9,2 %). Cette tendance affecte en particulier les thèses, ces dernières représentant moins des deux-tiers des diplômés préparés, contre les trois-quarts pour la promotion 2009.

Ainsi, le TNE des ingénieurs de la promotion 2010 est stable par rapport à celui de la promotion précédente (+0,2 point, à 89,8 %). Selon le sexe du diplômé, le constat est différent : à 93,9 %, le TNE des hommes s'améliore de 1,9 point tandis que celui des femmes est abaissé à 86,8 %, perdant 1,1 point.

En revanche, de manière générale, les conditions d'emploi des ingénieurs 2010 sont à peine meilleures que celles des ingénieurs 2009. Les bénéficiaires de CDI sont un peu plus nombreux (+1,2 point à 73,2 %) et la moyenne des rémunérations légèrement supérieure (+3,2 % à 31 081 €).

Même si elles tendent à se réduire, les inégalités entre hommes et femmes évoluent peu. Ces dernières sont toujours moins souvent en CDI (10,4 points d'écart en 2012, contre 11,1 points en 2011) tandis que les hommes sont mieux rémunérés (+ 4,9 % en 2012, +7,7 % en 2011).

La faiblesse des effectifs des apprentis permet seulement d'observer que cette population ne tend pas à poursuivre des études, ce qui est être peut-être du à une insertion professionnelle relativement favorable.

Comparée à celle des autres promotions, l'entrée sur le marché du travail des ingénieurs 2010 s'était déroulée sans difficulté notable². Cette enquête à moyen terme le confirme, malgré une période peu propice aux jeunes débutants. Ces résultats, ainsi que ceux de l'enquête à court terme, montrent toutefois que la position des jeunes femmes face à l'emploi est plus fragile que celle de leurs homologues masculins, et cela d'autant plus que la situation économique est incertaine.

Les parcours des ingénieurs diplômés en 2010 méritent d'être mieux appréhendés : cela est possible en ne prenant en compte uniquement les ingénieurs qui ont répondu aux deux enquêtes³.

Tableau 3. Principaux indicateurs de la situation en février 2012 des ingénieurs diplômés de l'ESA en 2010

	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
Hommes	7,7	85,3	93,9	79,0	31 892
Femmes	10,1	77,0	86,8	68,6	30 415
Ensemble	9,2	80,5	89,8	73,2	31 081
Apprentis	5,1	87,2	94,5	84,1	32 599

Les secteurs d'activités des ingénieurs (promotion 2011)

La diversité des secteurs d'activités dans lesquels les ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique s'insèrent est encore une fois attestée par les réponses à cette enquête [tableau 4].

Les entreprises et organismes qui ont embauché des ingénieurs de la promotion 2011 relèvent majoritairement (près de six fois sur dix) du secteur tertiaire.

Cela recouvre une réalité très hétérogène :

- on recense d'abord des activités de services aux entreprises, notamment agricoles, telles que celles des *organisations professionnelles agricoles* ou des

entreprises de *services divers aux entreprises* (sociétés de conseils, banques, bureaux d'études, centres de gestion, cabinets d'expertises...). Les ingénieurs qui travaillent pour une *administration* occupent souvent des fonctions d'appui à l'agriculture, tandis que ceux regroupés dans le secteur *aménagement-environnement-paysage* sont plus spécialisés encore, la plupart exerçant en bureaux d'études. *Le commerce et la distribution* concerne un ingénieur sur onze et celui de *l'enseignement et la recherche*, un sur treize.

- plus de trois ingénieurs sur dix travaillent dans un secteur industriel, très majoritairement celui de *l'agroalimentaire* (deux fois sur trois), la restauration

collective comprise. Viennent ensuite l'agrochimie (une fois sur dix) et encore plus rarement le bâtiment et le génie civil, l'industrie du bois, de la pharmacie et de la cosmétique, ou encore du machinisme agricole.

- enfin, ces ingénieurs peuvent également exercer leur activité professionnelle dans les *productions agricoles* : c'est le cas de près d'un diplômé sur dix.

Selon leur sexe, les ingénieurs ne se répartissent pas également au sein de chacun de ces secteurs et ne remplissent pas forcément les mêmes fonctions. Par exemple, les femmes, plus nombreuses que les hommes au sein de l'*industrie agroalimentaire*, sont plutôt positionnées sur la recherche-développement et la qualité, alors que les hommes s'occupent de la production. Par ailleurs, la fonction de conseil agricole, notamment au sein des *Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)*, est plutôt féminine, tandis que les hommes privilégient la production en industrie ou en agriculture. On dénombre également un peu plus d'hommes dans les secteurs du *commerce*, des *administrations* et de la banque et plutôt davantage de femmes dans *l'enseignement et la recherche*.

Dans l'ensemble de la population, la part des salariés en CDI atteint 57,6 %, on compte 64,1 % de cadre et la rémunération moyenne brute annuelle est de 29 447 €. Ces moyennes masquent des écarts significatifs selon le secteur d'activités ; la part des salariés en CDI varie de 25,3 % à 77,4 % et celle des cadres de 45 % à 84,7 %. De même, les mieux rémunérés perçoivent 10,2 % de plus que la moyenne et les moins rémunérés, 15 % de moins.

Ceci reflète la diversité des conditions d'emplois rencontrées par ces jeunes ingénieurs au début de leur carrière.

De manière globale, les postes offerts par les entreprises privées semblent plus favorables aux jeunes ingénieurs que ceux relevant du public et du parapublic : même si l'on compte de nombreux cadres dans les *administrations* et dans *l'enseignement et la recherche* (statut cadre A), les emplois de titulaires y sont minoritaires et les rémunérations plus faibles que dans la plupart des autres secteurs. Au sein des *OPA* également, les rémunérations sont bien moins élevées qu'ailleurs, les CDI moins fréquents et les cadres particulièrement moins nombreux.

A l'inverse, les ingénieurs qui travaillent pour une entreprise de *services divers* ou dans le *commerce et la distribution* sont parmi ceux qui bénéficient le plus souvent d'un CDI, du statut de cadre et les mieux rémunérés.

De telles caractéristiques se retrouvent également dans les industries, même si les CDI sont particulièrement moins fréquents dans *l'agroalimentaire*.

Le secteur plus mixte de *l'aménagement, de l'environnement et du paysage* offre des conditions proches de celles de l'ensemble des ingénieurs, même si dans ce secteur, les ingénieurs sont sensiblement moins bien rémunérés.

Enfin, les ingénieurs en *productions agricoles* sont plus souvent en CDI, ils bénéficient moins fréquemment du statut de cadre et perçoivent une rémunération inférieure à la moyenne.

Tableau 4. Secteurs d'activités dans lesquels les ingénieurs diplômés de l'ESA en 2011 travaillent en février 2012.

Secteurs d'activités	Répartition (%)	Part de femmes (%)	Part en CDI ^s (%)	Part des Cadres (%)	Rémunération brute moyenne annuelle, avec primes (€)
Industrie agroalimentaire	21,0	69,0	47,7	61,0	31 404
Services divers aux entreprises	14,0	52,5	77,4	69,1	31 769
Organisation professionnelle agricole (OPA)	10,3	70,4	49,0	45,0	25 066
Commerce/Distribution	9,0	46,2	72,2	65,0	31 329
Productions agricoles	9,8	47,9	73,5	48,3	28 341
Aménagement/ Environnement/ Paysage	8,0	63,0	52,5	63,2	26 601
Enseignement, recherche	7,8	69,4	25,3	84,7	24 919
Autres industries et activité de fabrication	9,7	39,8	65,9	72,7	32 480
Administrations (Etat, coll. terr., Hosp.)	6,4	50,5	41,1	82,2	28 753
Autres secteurs	4,0	59,4	57,3	59,1	26 546
Ensemble	100,0	57,9	57,6	64,1	29 477

Lecture : 21% des ingénieurs diplômés en 2011 qui exercent une activité professionnelle en février 2012 travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire. Parmi eux, 69% sont des femmes, 47,7 % bénéficient d'un CDI et 61 % du statut de cadre. Ils perçoivent en moyenne une rémunération de 31 404 €.

Les paysagistes DPLG

Les résultats de l'enquête menée auprès des paysagistes DPLG portent sur les effectifs particulièrement faibles : non significatifs, ces indicateurs ne doivent pas être interprétés trop hâtivement [tableau 5].

On note néanmoins que ces jeunes diplômés ne poursuivent en général pas d'études et que les emplois occupés sont en adéquation avec leur formation : assistant, projeteur, dessinateur, architecte du paysage, salarié ou libéral... La quasi-totalité exerce cette activité en bureau d'études (ou dans un cabinet d'architecture du paysage).

Tableau 5. Principaux indicateurs de la situation des paysagistes DPLG en 2010 et en 2011 en février 2012 (ns).

Promotions	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
2011	3,6	39,3	82,6	53,3	25 442
2010	-	76,0	55,0	33,3	25 258

Les docteurs vétérinaires

La situation des vétérinaires

Les docteurs vétérinaires de la promotion 2010 sont ceux qui ont soutenu avec succès leur thèse d'exercice vétérinaire entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cette même année. Parmi eux, au 1^{er} février 2012, un peu plus de 7 % poursuivent des études, elles correspondent le plus souvent à une spécialisation (résidanat, internat, formations à l'étranger...). Près de neuf docteurs vétérinaires sur dix sont en activité.

Le taux net d'emploi des vétérinaires s'élève à 97 % [tableau 6]. Les conditions d'emplois des hommes et femmes ne sont pas toujours analogues.

Parmi les salariés, huit vétérinaires sur dix sont en CDI. Les femmes bénéficient un peu plus souvent que les hommes d'un tel contrat (80,8 % ; 76,3 %). En revanche, un tiers des salariées travaillent à temps partiel alors que leurs homologues masculins sont moins de 15 % dans ce cas.

De plus, près des trois-quarts des salariés à temps partiel n'ont pas choisi cette situation.

De manière générale, 13,4 % de ces jeunes diplômés se déclarent travailleurs indépendants, mais cela est deux fois plus courant chez les hommes (deux sur dix) que chez les femmes (une sur dix)

La rémunération annuelle moyenne pour une activité professionnelle en France à temps plein est de 32 748 €, celle des hommes et des femmes atteint des niveaux très proches.

Quel que soit le type de structure dans lesquelles s'insèrent les docteurs vétérinaires, elles sont le plus souvent de petite taille : plus des trois-quarts d'entre eux pratiquent dans un établissement de moins de 10 salariés. Ces structures sont le plus souvent situées en France (14,9 % en Ile de France, 79,1 % dans les régions de métropole et 2,8 % dans les DOM-COM).

Tableau 6. Principaux indicateurs de la situation de la promotion 2010 des docteurs vétérinaires en février 2012.

Promotions	En poursuite d'études (%)	En activité professionnelle ³ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁴ (%)	En CDI ⁵ (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes (€)
Hommes	6,2	92,1	100	76,3	20,2	32 838
Femmes	7,6	87,9	95,8	80,8	10,5	32 710
Ensemble	7,2	89,1	97,0	79,6	13,4	32 748

Les fonctions et les secteurs d'activités des vétérinaires

Près de trois vétérinaires sur dix sont des vétérinaires mixtes qui exercent presque toujours en structures mixtes.

Plus de quatre docteurs vétérinaires sur dix soignent des animaux de compagnie (huit fois sur dix, ce sont des femmes). Ils travaillent le plus souvent au sein de cabinets/cliniques spécialisés mais également en structures mixtes.

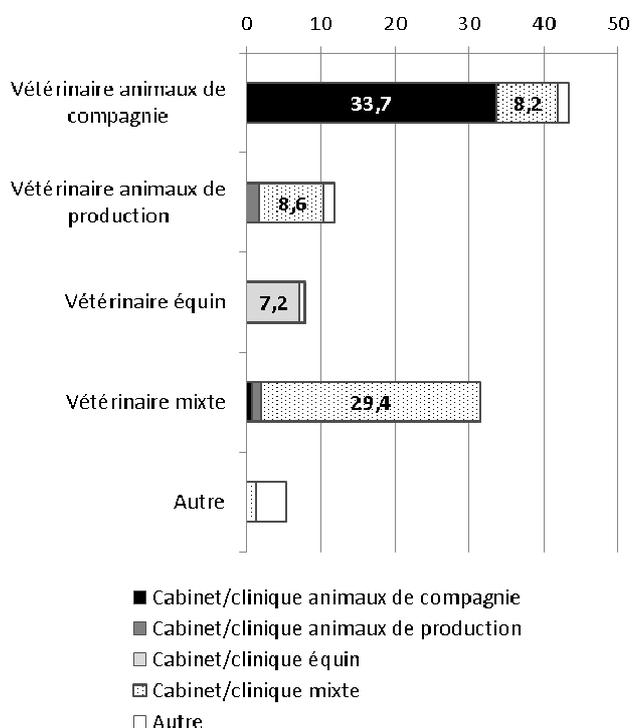
Un vétérinaire sur dix est spécialisé dans le soin des animaux de production. Cette fonction est essentiellement exercée par des hommes dans des structures mixtes.

Moins d'un docteur vétérinaire sur dix est spécialisé dans le soin aux équidés. Cette fonction, plutôt féminine, est pratiquée dans des cabinets/cliniques spécialisés.

Enfin, un sur vingt est dans une toute autre fonction (vétérinaire auprès d'animaux sauvages, consultant, enseignant...) dans des secteurs variés (industrie pharmaceutique, l'administration, l'enseignement et la recherche...) [Figure1].

Les vétérinaires spécialisés en animaux de production bénéficient de conditions d'emploi plus favorables par rapport aux autres vétérinaires (mixtes ou spécialisés). Ils sont neuf fois sur dix en CDI quand les autres n'en profitent que huit fois sur dix. Leur niveau de rémunération est le plus élevé, 37 628 € en moyenne, quand les autres peuvent gagner entre 2 000 (vétérinaires mixtes ou animaux de compagnie) et 10 000 € (vétérinaires équins) de moins.

Figure 1 : Secteurs d'activités des docteurs vétérinaires de la promotion 2010 selon la fonction exercée au 1^{er} février 2012 (%)



Lecture : 33,7 % des docteurs vétérinaires en activité professionnelle sont vétérinaires pour animaux de compagnie en cabinet/clinique animaux de compagnie.

Agrosup Dijon – Eduter
BFES / DGER / MAAF
Juillet 2012

¹ Agrocampus Ouest, AgroParisTech, Agrosup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, EI Purpan, ENGEES, ENSP, ENVA, ENVT, ESA Angers, ESB, ESITPA, Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, ISA Lille, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup
Seule l'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse ne réalise pas d'enquête d'insertion professionnelle : sa mission principale est d'assurer la formation initiale et continue de tous les professeurs de l'enseignement technique agricole.

² Voir la synthèse « L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et paysager – Enquête 2011 » sur www.chlorofil.fr, rubrique Enseignement supérieur / Insertion professionnelle

³ Voir la synthèse « Le suivi de l'insertion des ingénieurs agronomes – Promotion 2010 » sur www.chlorofil.fr, rubrique Enseignement supérieur / Insertion professionnelle

⁴ Dont les thèses CIFRE

⁵ Dont volontaires et élèves-fonctionnaires

⁶ TNE = en activité professionnelle / (en activité professionnelle + en recherche d'emploi)

Les ingénieurs en thèse CIFRE sont considérés en activité professionnelle mais pas les volontaires. Les élèves-fonctionnaires ne sont pas pris en compte

⁷ Parmi les salariés (donc hors indépendants) et hors volontaires

⁸ Toutes les rémunérations perçues en France, à temps plein